

Inscrire ses revenus luxembourgeois sur la déclaration française 2025

Se connecter sur son espace particulier

Accueil > Authentification

Connexion ou création de votre espace

Numéro fiscal

13 chiffres

Continuer

Ou

Utilisez FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

Payer en ligne

Aide

- Où trouver votre numéro fiscal ?

Si vous disposez déjà d'un espace particulier, vous pouvez [recevoir votre numéro fiscal par courriel](#).

Il figure aussi en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus reçue [ou sur vos avis](#) :

POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR

VOTRE N° FISCAL POUR DÉCLARER EN LIGNE	SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE MOT DE PASSE
DÉCLARANT 1 1234567891234	N° D'ACCÈS EN LIGNE
DÉCLARANT 2	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE : REPORTEZ-VOUS À VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Illustration : emplacement de votre numéro fiscal, sur votre déclaration

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier	
Numéro fiscal :	1234567891234
Numéro d'accès en ligne :	voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence :	3 067

Illustration : emplacement de votre numéro fiscal, sur votre avis

Tableau de bord | Prélèvement à la source | Paiements | Documents | Biens immobiliers | Déclarer | Autres services



PENSER À DÉCLARER EN LIGNE

Le service de déclaration de revenus en ligne est ouvert. N'hésitez pas à utiliser ce service pour souscrire votre déclaration.

Accéder à la déclaration en ligne

À quoi servent mes impôts ?

€ Payer en ligne mes impôts

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL

0,0 %

Gérer mon prélèvement à la source

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOS ACOMPTES MENSUELS

Sur vos revenus fonciers, indépendants, pensions alimentaires... sont de :

Attention : les revenus luxembourgeois doivent être déclarés **avec déduction des cotisations sociales et sans déduction de l'impôt payé au Luxembourg.**



Déclaration principale - revenus 2024

« Précédent

Suivant »

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

Ex : saisissez « 7UD » ou « dons »

Rechercher

DÉCLARATION DE REVENUS

Les rubriques à cocher sont celles de la déclaration de revenus principale qui regroupe les déclarations n° 2042 / 2042C / 2042 RICI / 2042 C PRO / 2042 IOM.

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : [Déclarations ANNEXES](#)

Dans déclarations annexes, sélectionner 2047

REVENUS

- Traitements, salaires
- Pensions, retraites, rentes, ~~revenus~~ viagères à titre onéreux
- Salaires, gains d'actionariat salarié
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
- Revenus de capitaux mobiliers
- Plus-values et gains divers
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros Location non meublée
- Revenus fonciers Location non meublée
- Revenus exceptionnels ou différés
- Micro-entrepreneur (~~auto-entrepreneur~~) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
- Revenus agricoles
- Revenus industriels et commerciaux professionnels
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels Autres que les locations meublées non professionnelles
- Revenus des locations meublées non professionnelles
- Revenus non commerciaux professionnels
- Revenus non commerciaux non professionnels

Sélectionner traitements, salaires ou pensions

INDÉPENDANTS - DONNÉES COMPLÉMENTAIRES À LA DÉCLARATION DE REVENUS

Dans le formulaire 2047 :

Sélectionner : « Des revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français »

Déclaration annexe N° 2047 - revenus 2024

◀ Précédent

Suivant ▶

Votre déclaration concerne :

Notice

- Des traitements salaires imposables en France.
 - SALAIRES SUISSES** : l'imprimé 2047-Suisse vous aide à calculer votre net imposable en euros et à faire vos reports obligatoires (remplissez le pour le calcul et lisez attentivement la notice pour les reports). Pour accéder à ce formulaire, cochez la case. **Pensionnés suisses : n'utilisez pas l'imprimé 2047-Suisse réservé aux salariés.**
- Des pensions et rentes imposables en France.
- Des revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables en France.
- Des plus-values imposables en France.
- Des revenus fonciers imposables en France.
- Des revenus des professions non salariées imposables en France.
- Des revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français.
- Des revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt étranger.
- Des revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif.
- Des revenus de source étrangère imposables aux contributions sociales.

Ces revenus convertis en euros sont à ajouter, le cas échéant, aux revenus de même nature perçus en France.

ÉLIMINATION DE LA DOUBLE IMPOSITION

Lorsqu'une convention fiscale a été signée entre la France et le pays de provenance de vos revenus, la convention prévoit des modalités d'élimination de la double imposition (voir notice). Selon la modalité prévue par la convention, remplissez l'une des rubriques 6, 7 ou 8.

6. REVENUS IMPOSABLES OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT FRANÇAIS

Notice

Si la convention fiscale applicable prévoit l'élimination de la double imposition de vos revenus imposables en France par un crédit d'impôt égal à l'impôt français correspondant à ces revenus, indiquez le montant des revenus, après imputation des charges (salaires et pensions sans déduction de 10 % ou des frais réels), sans déduire l'impôt payé à l'étranger. Reportez le total de ces revenus ligne 8TK de la déclaration n°2042.

DÉCLARANT	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	NATURE DU REVENU	REVENU AVANT DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	Reportez sur déclaration principale :
Sélectionnez ici un membre du foyer fiscal ▼	LUXEMBOURG ▼		0	
Montant total =				8TK

TRAITEMENT 8, SALAIRE 8

Notice

SI KPRP NATARLTPD

Traitement et salaires connus 1AJ

Réduction à la source

Revenu des salariés des particuliers employeurs 1AA

Réduction à la source

Abattement forfaitaire *salariés métiers de l'enseignement* 1GA

Heures supplémentaires et jours RTT économisés 1GH

Pourboires économisés 1HE

Ptème de partage de la valeur économisée 1AD

En cas de réajustement du seul d'assimilation 1AV

Revenu des associés et gérants *avec et sans cotisation* 1GB

Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs 1G2

Autres revenus imposables *Crédit, prime* 1AI*

Réduction à la source

Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français 1AP

Autres salaires imposables de source étrangère 1AC

Souhaitez-vous opter pour les frais réels? Option frais réels

Salariés ayant travaillé en Suisse dans les cantons de Bâle, Soleure, Glâne-Uri, Glâne-Campagne, Vaud, Valais, Neuchâtel et Jura et détenteurs de l'attestation n° 2041 AG/AGK

Subsidiar le salaire brut total versé par votre employeur suisse (en francs suisses). 81J (francs suisses)

Attention ! Remplissez cette rubrique afin que la déclaration n° 2041-AGK vous soit automatiquement envoyée en fin d'année. Merci d'envoyer votre certificat de salaires (Lohnsteuer) à votre service des impôts des particuliers au moyen de la messagerie sécurisée de votre compte fiscal.

Veuillez également et obligatoirement compléter la déclaration annexes n° 2047.

SALAIRE

Remplir 1AF pour déclarant 1
et 1BF pour déclarant 2

PENSION 8, RETRAITE 8, RENTE 8

Notice

SI KPRP NATARLTPD

Pensions, retraites et rentes 1AS

Réduction à la source

Pensions de retraite en capital taxées à 7,5 % 1AJ

Pensions en capital des plans d'épargne retraite 1AI

Réduction à la source

Pensions d'invalidité 1AZ

Réduction à la source

Pensions alimentaires perçues 1AD

Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français 1AL

Autres pensions de source étrangère 1AM

PENSION

Remplir 1AL pour déclarant 1
et 1BL pour déclarant 2

RENTE 8 VIAGÈRE 8 À TITRE ONÉREUX

Notice

Montant perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance

	Monte de 50 ans	De 50 ans à 55 ans	De 55 ans à 60 ans	À partir de 60 ans
Rentes perçues <i>Compte et le montant salaires</i>	1AW <input type="text"/>	1BW <input type="text"/>	1CW <input type="text"/>	1DW <input type="text"/>
Rentes perçues par les non-résidents et rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AH <input type="text"/>	1BH <input type="text"/>	1CH <input type="text"/>	1DH <input type="text"/>